

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

---

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Au-delà des enjeux écologiques, la lutte contre les pollutions et la recherche d'une plus grande efficacité énergétique revêtent un intérêt majeur pour la santé et le bien-être.

Or, il s'avère que les personnes socialement défavorisées sont à la fois davantage exposées à des pressions négatives de l'environnement (pollutions diverses, risques industriels, habitat dégradé, mobilités difficiles...), tout en profitant moins des ressources de la nature.

Ainsi, inégalités environnementales et sociales se combinent, voire se renforcent. Pourtant cette corrélation reste insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques, à l'exception du domaine de la précarité énergétique.

L'avis identifie des leviers d'action pour limiter ou éviter les effets cumulatifs des problèmes sociaux et environnementaux, dans une approche globale des déterminants de santé prenant en compte la qualité du cadre de vie de tous.

Le groupe de l'artisanat appuie l'idée d'agir davantage sur les causes de ces inégalités, dans une logique préventive plus efficace et moins coûteuse que l'approche réparatrice.

Cela suppose d'améliorer l'environnement public, notamment en renforçant les programmes de réduction des nuisances sonores et de lutte contre les pollutions de l'air et en développant « *la nature en ville* ».

Le groupe de l'artisanat partage également la nécessité de s'appuyer sur l'échelon territorial, comme niveau le plus adéquat pour réaliser des diagnostics et prévoir des plans d'action adaptés.

En effet, il importe d'appréhender la question environnementale au plus près des réalités du terrain, dans tous ses aspects socio-économiques, en intégrant le paramètre d'exposition aux risques dans les projets d'aménagement, d'infrastructures ou de rénovation urbaine. Il faut par exemple veiller à ce que la remise à niveau environnementale de certaines zones d'un territoire - source d'attractivité résidentielle avec un effet potentiel de surenchérissement du coût du logement - ne devienne un facteur d'exclusion sociale.

Enfin, il est nécessaire de construire ces politiques en associant tous les acteurs locaux concernés, pour mieux prendre en compte leurs attentes, tout en améliorant leur sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Le groupe de l'artisanat approuve ces orientations visant à renforcer les dimensions transversale, territoriale, anticipatrice et participative des politiques environnementales.

Il considère qu'il est également indispensable de prévoir des études d'impact préalables, tout comme des mécanismes de compensation face à des mesures pénalisantes pour certaines catégories de ménages ou d'entreprises.

De plus, il estime que les dispositifs à finalité environnementale doivent être réalistes dans leur mise en application et justement proportionnés au regard de leur objectif écologique. Or, pour le groupe de l'artisanat, l'extension des compétences des CHSCT aux questions environnementales, ne répondrait pas à ces critères. Il se félicite donc que l'avis ait mentionné l'absence de consensus sur une telle orientation.

Plus généralement, la réussite des politiques environnementales, autour d'une véritable mobilisation collective, est étroitement liée à leur acceptabilité. Or, celle-ci ne saurait être atteinte sans la recherche d'un équilibre associant préoccupation sociale et souci de compétitivité.

C'est pourquoi, toute évolution de la fiscalité environnementale et énergétique doit non seulement s'inscrire dans une approche globale des prélèvements obligatoires, mais aussi comporter des mesures d'incitation et d'accompagnement favorisant les changements de comportements.

A partir de la question des inégalités environnementales, l'avis nous rappelle combien il importe de croiser les problématiques sociales, économiques et environnementales, dans un objectif d'équité mais aussi d'efficacité des politiques publiques.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.